

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne.....	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 JANVIER

Les Finances républicaines

La Commission sénatoriale des finances a pour rapporteur-général un homme terrible.

Avec une franchise brutale, M. Boulanger s'est évertué, cette année encore, à révéler les vices et les plaies de ce budget dont M. Rouvier s'enorgueillit.

Assurément il ne nous a rien montré de bien nouveau, mais il nous a apporté un témoignage qui, sous sa plume républicaine, mérite une attention particulière.

L'honorable rapporteur estime à 32 milliards — chiffre évidemment atténué — la dette publique de la France, non compris 16 milliards d'annuités, en capital et intérêts, grevant l'avenir.

Sur ces 32 milliards de dette, 17 milliards 700 millions ont été empruntés depuis la chute de l'Empire, soit, en moyenne, 800 millions par an.

Avec la dette flottante et certains emprunts déguisés, il faut compter 20 milliards 621 millions de francs.

Notre seule dette consolidée est supérieure aux dettes réunies de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche.

Des républicains ne manquent pas d'attribuer à la rançon de 1871 et aux dépenses de guerre la presque totalité de ces 20 milliards 621 millions.

Or, M. Boulanger établit que cette indemnité et ces dépenses n'ont pas absorbé plus de 11 milliards et demi de francs.

Le reste a été pris par la construction des chemins de fer d'intérêt électoral, la navigation, les chemins vicinaux, les écoles.

En résumé, dit le rapporteur-général, « depuis 1869, nous avons emprunté 20 milliards et augmenté de 1 milliard 600 millions le budget ordinaire ».

Naturellement l'augmentation des impôts a suivi l'accroissement des dépenses.

Les contribuables payaient 4 milliard 621 millions en 1869. Ils paient 3 milliards 248 millions en 1892. Plus du double !

A cela il faut ajouter les taxes départementales et communales, qui, rien que pour les centimes additionnels, ont subi, depuis 1869, une majoration de 130 millions de francs.

En vingt et un ans, les républicains ont créé pour 850 millions d'impôts nouveaux, bien que le rendement des impôts anciens se soit accru d'un demi-milliard.

Si l'on déduit 400 millions de prétendus dégrèvements, il reste une augmentation de 4 milliard 420 millions à la charge des contribuables.

Et comme cette augmentation d'impôts ne pouvait suffire à l'équilibre du budget, il a fallu emprunter, bon an, mal an, 600 à 800 millions.

Sur ce point encore nous pouvons invoquer le témoignage non suspect de M. Boulanger.

Mais, il y a des projets de grandes réformes budgétaires.

Écoutez M. le rapporteur-général.

La réforme des tarifs de grande vitesse ne profitera pas au contribuable. Voyant baisser leurs recettes, les Compagnies inviteront l'Etat à combler leurs déficits avec la garantie d'intérêt. Les voyageurs paieront un peu moins, mais la grande masse des contribuables paiera davantage.

Quant à la réforme des frais de justice, elle aura surtout pour effet de substituer une taxe à une autre, sans grand soulagement pour le justiciable.

Certes, voilà des réformes qui ne sauraient faire oublier au pays les 20 milliards et demi d'augmentation de la dette et les 850 millions d'impôts nouveaux que les Français doivent surtout à la République.

Il n'y a qu'une réforme susceptible de sauver la France de la banqueroute et de la ruine : c'est celle qui consisterait à arracher le pays des mains des gaspilleurs et à le délivrer du régime du gaspillage.

LE CONFIDENT DU PAPE

La presse s'occupe en ce moment d'une lettre adressée par M. Dugué de la Fauconnerie à M^r X. Les assertions fantaisistes de ce Percheron gris amusent la galerie.

C'est lui, Dugué, surnommé le Sauvage de l'Orne, qui est désormais chargé de transmettre au *Figaro* les instructions ou les ordres du Pape !

Voici ce qu'il publie :

« J'ai la prétention de savoir très bien ce qui se passe au Vatican et même de savoir des choses que l'on ne sait point encore dans tous les évêchés.

» Ainsi, par exemple, Monseigneur (X), savez-vous que l'autre jour, quand M^r de Carcassonne a dit au Saint-Père que les catholiques ne pouvaient aller à la République, le Saint-Père a répondu à M^r de Carcassonne :

« Je veux cependant qu'ils y aillent ! » Peut-être ne savez-vous pas cela, Monseigneur ?... Eh bien ! moi, je le sais, je l'affirme et je ne serai démenti par personne, pas même par M^r l'évêque de Carcassonne, ni par son Métropolitain.

» Savez-vous quelque chose de plus important encore, à savoir que *bientôt, si ce n'est déjà fait, vous allez tous être invités, par Rome, conformément aux desiderata du gouvernement français, d'abord à cesser tout de suite le mouvement épistolaire, ensuite à ne plus vous livrer à aucun acte collectif, et, enfin, à supprimer les cathéchismes électoraux ?*

» Peut-être ne savez-vous pas cela, Monseigneur (X) ? Eh bien ! moi, je le sais, je l'affirme et je ne serai démenti par personne, pas même par S. Em. le cardinal Desprez.

» Enfin, Monseigneur, savez-vous pourquoi M. de Cassagnac, dont vous connaissez pourtant le tempérament belliqueux et qui ne renonce pas volontiers à se tenir le poing sur la hanche, a tout d'un coup opéré une retraite en bon ordre, de sorte qu'un matin on s'est dit : « Où est donc M. de Cassagnac ? Il n'y a plus de M. de Cassagnac ! » C'est tout simplement que M. de Cassagnac a su que, s'il con-

tinuait à tenir le langage qu'il tenait depuis quelques jours, Rome interdirait au clergé la lecture de son journal !

» Voilà encore une chose que je sais et qui ne sera pas démentie, *pas même à la non-ciature.* »

Hélas ! personne ne croit que M. Dugué soit confidant de M^r Ferrata et encore moins de S. S. Léon XIII.

On peut affirmer que tous les renseignements dont M. Dugué se targue sont fondés sur l'envoi d'une lettre de Léon XIII au cardinal Richard. D'après ce qu'on assure, l'archevêque de Paris aurait reçu, il y a cinq jours, de Sa Sainteté une épître où les questions qui nous intéressent sont traitées *ex professo*. Plusieurs catholiques éminents ont sollicité la communication de ce document ; le cardinal Richard n'a pu, à son grand regret, se prêter à ce désir. Le vénérable prélat se réserve de publier au moment opportun la lettre pontificale. Mais vous devinez sans peine que ce silence n'empêche pas les commentaires de se faire jour. M. Dugué de la Fauconnerie a, tout le premier, escompté la lettre.

INFORMATIONS

Les Présidents des deux Chambres ont pris hier possession du fauteuil.

Ce n'est point une allocution, mais un véritable message que M. Floquet a lu à la Chambre. On ne s'attendait pas à un document d'une prétention qui conviendrait tout au plus à un chef d'État, après le modeste succès électoral remporté par M. Floquet.

Il a exposé le sommaire des travaux législatifs accomplis par la Chambre durant l'année 1891. Il a esquissé le programme des travaux soumis à l'examen des plus importantes commissions, rien de plus naturel pour une allocution présidentielle. Mais là où le but a été dépassé, ce nous semble, c'est lorsque M. Floquet s'est livré à des considérations sur les « aspirations politiques de la nation ».

Ce discours, très enflé, dit que la République est enfin arrivée au Capitole par les admirables travaux parlementaires de 1891. Il a terminé par une allusion enthousiaste à Cronstadt, mais sa voix tremblait visiblement. Il craignait sans doute quelq' autre allusion.

M. Floquet a dû être étonné qu'ont n'eût point demandé l'affichage de sa parole présidentielle !

Au Sénat, M. Le Royer a prononcé un discours dans lequel il revendique très fièrement les droits du Sénat contre les prétentions de la Chambre, et où il blâme les efforts tentés pour reconstituer des corporations privilégiées.

Nous croyons savoir que le ministre de l'intérieur, ainsi que le président du conseil, se sont montrés absolument opposés à l'adoption d'une proposition de plusieurs députés radicaux, qui avait pour but de demander à la Chambre que le 21 janvier, jour anniversaire de la mort du roi Louis XVI, en 1793, soit déclaré fête nationale.

« L'apologie d'un crime politique, aurait répondu l'un de nos ministres, ne peut pas

être imposée à l'universalité des Français comme une fête nationale. »

IL EST TEMPS

Nous avons annoncé qu'au ministère de la marine on s'apprête, paraît-il, à répartir entre les militaires ayant pris part aux campagnes du Tonkin en 1882, 1883 et 1884, le butin pris dans ces campagnes.

Il est vraiment temps !

Voilà huit à dix ans que ces faits de guerre se sont écoulés et c'est seulement maintenant qu'on y songe.

Les lingots d'or ont eu le temps d'être fondus et de se fondre entre diverses mains depuis cette époque !

LA QUESTION D'ALSACE-LORRAINE

Un écrivain des plus distingués, M. Tallichet, a repris l'autre jour, dans la *Revue suisse*, une idée qui avait été déjà émise par sir Charles Dilke : le moyen de concilier en même temps les intérêts et la dignité nationale de la France et de l'Allemagne serait, pour les deux pays, de procéder à l'échange de l'Alsace-Lorraine contre une colonie suffisamment importante pour justifier la transaction, le Tonkin, par exemple.

Plusieurs journaux prétendent que le rédacteur de la *Revue suisse* avait peut-être été invité, en haut lieu, à jeter un coup de sonde.

Cette hypothèse est-elle exacte ? est-elle même vraisemblable ? Nous ne le croyons pas. L'article inspiré est, à notre avis, celui de la *Post*, qui déclare sans ambages qu'il est inutile de rêver à des concessions et que chercher des plans de rétrocession est chose saugrenue.

Soit ! disent plusieurs de nos confrères ; soit, M. Tallichet n'engage que lui-même ; mais cependant, s'il en était autrement ? Et, aussitôt, les réponses abondent. Plusieurs offrent le Tonkin et ajouteraient volontiers « quelque chose avec ».

« Quel serait le prix ? demande la *République*. Une colonie ? des milliards ?... Encore une fois, ce n'est pas à nous de le dire, à nous d'indiquer la rançon, à nous d'augmenter par avance les prétentions du vendeur. »

Nous croyons que ceux qui discutent ces questions ont du temps à perdre.

AU TONKIN

Le paquebot français *Salazie*, courrier de Chine, est arrivé hier matin avec 67 passagers, parmi lesquels MM. Hector, résident supérieur à Hué ; Garnier-Laroche, vice résident au Cambodge, et Dumas, colonel d'infanterie.

Le *Salazie* rapatrie, en outre, les officiers et l'équipage du vapeur français *Delta*, qui sombra le 28 novembre, entre Hainan et l'atterrissage de Hong-Kong.

Les journaux du Tonkin, arrivés par le *Salazie*, racontent qu'une colonne partie le 2 décembre de Hongay a poursuivi une bande de 400 pirates.

Une reconnaissance partie de Quangla s'est heurtée, à Dougliam, à une bande de 4 à 500 Chinois, armés de fusils à tir rapide, établie au

fond d'une gorge aux flancs boisée et inaccessible. On a réussi à les déloger.

Le lieutenant-colonel Terrillon continue avec ses colonnes à battre et à nettoyer toute la région de Lam à Dongtrien.

Le 26 novembre le convoi hebdomadaire montant à Laokay sous escorte a été attaqué, entre Traihut et Bao-Ha, par une forte bande de pirates chinois. Le combat a duré une heure. Fort heureusement le convoi était défendu par trente fusils.

L'INFLUENZA

L'épidémie continue ses ravages aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le duc de Clarence est au nombre des victimes.

On signale encore :

Le cardinal Manning, archevêque de Westminster, dont nous avons annoncé la mort hier. Il était né en 1808 dans le comté d'Hertford.

Le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, à Rome, mort hier matin.

ÉCOLE DE SAINT-CYR

On lit dans le *Voltaire* :

« Bien que des mesures aient été prises pour n'en point répandre la nouvelle, nous apprenons de source certaine que, depuis quarante-huit heures, l'influenza règne à l'école de Saint-Cyr. L'épidémie a un caractère bénin. Néanmoins, cent dix-huit élèves sont atteints, et l'on a dû transformer la salle d'escrime en infirmerie.

» Les cours et exercices ont lieu comme de coutume. Seulement, les élèves reçoivent dans la journée plusieurs rations de thé additionnées d'une faible quantité de rhum ; leur moral est excellent, nous sommes heureux de l'annoncer, et leur entrain n'a pas faibli un seul instant. »

Cambrai, 14 janvier. — Les élèves du Grand-Séminaire ont dû être licenciés hier, à cause de l'influenza. Les cas étaient très bénins, mais trop nombreux pour qu'on pût songer à les soigner dans le séminaire même, les chambres des élèves ne pouvant être chauffées.

Amiens, 14 janvier. — L'influenza sévit à Amiens. Les élèves du Grand-Séminaire viennent d'être licenciés.

L'INCENDIE DE LA BÉNÉDICTINE

L'établissement connu sous le nom de l'abbaye de Fécamp et où se fabrique une liqueur appréciée des gourmets, la Bénédicte, vient d'être entièrement détruit par un incendie.

Nous avons déjà annoncé ce sinistre.

C'est dans la nuit de lundi à mardi, vers deux heures et demie du matin, que le fléau a

éclaté. Aussitôt toute la population de Fécamp, réveillée par le tocsin, se transportait sur le lieu du sinistre ; mais si rapides qu'aient été les secours, si grands le dévouement et le courage des habitants, la lutte était rendue presque impossible par suite de la congélation des prises d'eau.

C'est dans un atelier de menuiserie situé près du bureau du directeur, M. Legrand, que le feu a éclaté. Dès la première alarme, M. Legrand fils put sauver le coffre-fort, les livres et les valeurs qui se trouvaient dans le bureau de son père.

Il était temps. Quelques minutes plus tard les flammes envahissaient le bureau, puis gagnaient les magasins de mise en bouteilles et l'habitation de M. Legrand, qui est en ce moment à Pau.

Bientôt, la scierie et la fabrique de caisses fournissaient un nouvel aliment aux flammes, et, malgré l'arrivée de la pompe à vapeur du Havre, on avait la plus grande peine à combattre l'incendie.

Il fallait se borner au sauvetage des objets les plus précieux. C'est ainsi que le musée, qui renferme des trésors artistiques inestimables, a pu être déménagé, grâce au zèle des pompiers assistés de la population de Fécamp.

Ceux qui ont été à même d'assister à ce terrifiant spectacle en garderont longtemps le souvenir. On ne saurait en effet rien imaginer de plus tragique que ce merveilleux décor de la distillerie de Fécamp d'où les flammes s'élançaient en gerbes éclairant la ville, le port et les falaises, rougissant la mer comme d'une lueur de sang.

Dans le bassin Bérigny qui se trouve proche de l'usine et où plusieurs navires étaient amarés, l'inquiétude était grande.

A chaque instant des détonations annonçaient que le fléau venait de gagner les réserves d'alcool, et sur les ruines des bâtiments écroulés le liquide en feu serpentait comme un punch gigantesque, menaçant de venir répandre presque dans le bassin la terreur et la désolation.

A grand-peine, en obstruant les égouts, on put arriver à éviter cette catastrophe dont les conséquences eussent été incalculables.

Enfin, mercredi matin, tout danger paraissait conjuré, bien que l'on compte qu'il faille encore au moins trois jours pour que l'incendie soit complètement éteint.

De cette merveille d'architecture qu'était l'abbaye reconstituée de Fécamp, et qui faisait l'admiration des touristes, il ne reste plus que des murs noirs et la haute cheminée, maintenant isolée, qui semble élever vers le ciel sa muette protestation.

Les pertes sont évaluées à deux millions environ, et sont couvertes par plusieurs assurances.

Le malheur est donc réparable et nous ne

serons pas privés de cette excellente liqueur.

La perte, pour Fécamp, n'en est pas moins sérieuse.

Deux cents ouvriers sont sans ouvrage.

Contrairement à l'idée généralement répandue, la Bénédicte n'est point, comme la Chartreuse, une liqueur fabriquée par des religieux.

L'entreprise de Fécamp était une entreprise particulière, mais l'origine de la Bénédicte n'en est pas moins très ancienne et se rattache aux bénédictins de l'abbaye de Fécamp, qui la fabriquaient dès 1510.

Le secret de l'élixir perdu lorsque la révolution chassa les moines et détruisit l'abbaye, fut retrouvé par M. Legrand, directeur actuel de l'usine ; et, en 1876, une société anonyme s'organisa sous sa direction pour exploiter la fabrication de cette liqueur.

Homme de goût autant que commerçant, M. Legrand eut l'idée de faire réédifier les bâtiments de l'abbaye tels qu'ils existaient avant la révolution et d'installer son usine dans ce cadre original.

L'abbaye fut donc reconstruite aussi fidèlement que possible, sans oublier la chapelle, ni les statues de saints, ni le clocher à la flèche élégante qui s'est écroulé l'autre nuit comme un château de cartes sous les morsures du feu.

L'incendie de Fécamp est donc en même temps qu'une de ces calamités qui atteignent si douloureusement la population ouvrière, un véritable désastre artistique.

D'après des renseignements parvenus hier matin même dans l'un de nos ministères, l'incendie de la Bénédicte de Fécamp serait dû à la malveillance.

Une enquête a été immédiatement ouverte par ordre du parquet.

ÉTRANGER

LA MORT DU DUC DE CLARENCE

Le drapeau national a été hissé en berne, à Mansion-Hot, à la nouvelle de la mort du duc de Clarence.

A la Cour criminelle, le président a exprimé ses regrets du grand malheur qui frappe l'Angleterre et la famille royale.

Les drapeaux sont hissés en berne sur tous les monuments publics, les hôtels et les principales maisons de West-End.

L'événement produit également une profonde impression en province. A Cambridge spécialement, où le duc était très aimé, tous les drapeaux sont en berne.

Les journaux de l'après-midi paraissent encadrés de noir ; ils donnent la biographie du duc de Clarence avec son portrait.

MAROC. — On mande de Tanger, 13 janvier :

« La situation tend encore à s'aggraver.

» La banlieue qui a été en partie pillée et incendiée par les tribus soulevées, est dans une telle ébullition qu'il est possible de prévoir une attaque, à bref délai, de la citadelle, si aucun des partis ne consent à faire des concessions.

» Cette éventualité est d'autant plus inquiétante que le pacha de Tanger n'a à sa disposition que les 300 hommes de la garnison, assez mauvaise troupe, d'ailleurs.

» Par contre, les guerriers rebelles sont plus de 3,000, dont 1,500 armés de fusils à tir rapide, de provenance anglaise.

» Les chefs des missions diplomatiques ont pris toutes décisions pouvant assurer la sécurité de leurs nationaux. Les navires à petit tirant d'eau, comme le croiseur français le *Cosmos*, ont pris leur mouillage le plus près possible de terre.

» A la première alerte, les compagnies de débarquement des cuirassés *Thunderer* (anglais), *Bayard* (français), *Alphonse XII* (espagnol), viendront occuper les légations et les principales issues du quartier européen. »

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Courses de Saumur

Bien rarement la réunion de la Société des Courses de Saumur s'était trouvée aussi nombreuse qu'hier soir. Plus de cinquante souscripteurs, comprenant l'importance de cette réunion et l'immense avantage que le commerce de notre ville retire de cette vieille institution, avaient quitté le coin de leur feu, malgré le mauvais temps.

L'ainé des commissaires, le docteur Besnard, a présidé la séance. L'état de santé de M. Proust ne lui permettant plus de garder la présidence de la Société, il y a lieu de lui nommer un successeur. Mis en avant, M. le baron Maurice Le Pelletier de Salvert est élu à l'unanimité et acclamé président.

Nous sommes certain que la Société des Courses, sous la présidence de M. Le Pelletier, marchera avec un nouvel entrain dans la voie de prospérité où ses devanciers ont si bien su la conduire. L'unanimité des votes prouve combien M. Le Pelletier était désiré à cette place d'honneur ; nous lui en adressons nos bien sincères félicitations.

Une motion d'une certaine importance a été présentée ensuite par M. Henri Thiffoine. Sur tous les hippodromes, les piétons non souscripteurs circulent dans l'intérieur de la pelouse, moyennant un droit peu élevé. M. Thiffoine pense avec raison que la caisse de la

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

VIII

— Vous encore ? s'écria Jean en voyant son frère entrer dans la salle à manger où il déjeunait rapidement avant d'ouvrir son cabinet de consultation gratuite.

— Oui, moi ; Jean, pardonne-moi d'avoir enfreint ta défense de paraître chez toi : il faut absolument que je te parle. Ne me chasses pas ; j'ai besoin de toi non plus pour les mêmes raisons qu'autrefois, je n'ai plus fait de dettes, je vis sagement, Jean, je te le jure.

Le docteur soula un domestique pour faire mettre un couvert devant le nouveau venu ; seulement il n'avait plus faim et repoussa son assiette tandis qu'Olivier satisfaisait la première fougue de l'appétit.

Le valet de chambre leur servit du café et des cigares, puis fut congédié ; les deux frères demeurèrent en tête-à-tête ; l'un était intrigué, l'autre visiblement gêné.

— Qu'avez-vous à me dire ? demanda Jean, voyant que le jeune poète ne se décidait pas à parler. Est-il vrai que vous vous amendez ?

— C'est vrai. Oh ! je suis à jamais guéri de mes folles équipées.

— Et quel miracle a opéré ce changement ?

— L'amour, répondit Olivier presque à voix basse. Tu ne me crois pas, Jean ? Ajoutait-il en levant un regard craintif sur son frère.

— Si, je vous crois. Une vraie et grande passion est un trésor divin ; souvent elle sauve l'homme de l'abrutissement ou de la dépravation. Dussiez-vous en souffrir, Olivier, je vous félicite de ce qui vous arrive. Je ne vous demande pas de confidences ; les confidences sont chose inutile entre nous.

— Jean, j'ai cependant besoin de toi.

— Afin de demander pour toi à ses parents la main de la femme que tu aimes ? Que ne le fais-tu toi-même ?

— C'est que... toi, tu es connu, considéré, estimé, tu les persuaderas plus aisément. Mais nous n'en sommes pas encore là ; je lui fais la cour, à cette jeune fille, mais nous ne nous sommes guère vus plus de quatre à cinq fois.

— Et cela a suffi pour enflammer à jamais ton cœur ? Au fait, il y a des coups de foudre... et de soleil...

— Admettons que ce soit un coup de foudre.

— Naturellement elle est belle ?

— Surtout jolie.

— Bonne ?

Olivier hésita.

— Je ne sais pas ; elle paraît un peu ombrageuse et fantasque. Mais elle a tant d'esprit !

— Bien ; chez elle l'esprit prime le cœur, tant pis. Or, chacun ses goûts ; moi, je n'aimerais pas cela dans la femme que je me choiserais pour compagne. Est-elle riche ?

— Médiocrement, mais...

— Tu travailleras ?

— Oui, pour l'amour d'elle.

— Crois-tu tes sentiments partagés ?

Olivier redressa sa taille efféminée et sans beauté virile surtout à côté de celle de son frère.

— Mais... certainement, répondit-il ; sans cela m'encouragerait-elle ?

— Les Parisiennes souvent sont coquettes ; flirter pour elles n'est qu'un jeu.

— Les Parisiennes, bien, mais elle est Marseillaise comme toi et moi, j'en suis à peu

près sûr. Coquette, elle ne l'est guère, il me semble. Enfin, je dois lui avoir plu dès notre première rencontre.

Le fat ! il s'imaginait que lorsqu'une femme lui avait parlé une ou deux fois, il était l'élu de son cœur pour l'éternité.

Jean connaissait son frère ; il ne daigna pas relever sa réponse orgueilleuse.

— Et c'est ce qui t'a fait revenir ici ?

— Oui, j'ai voulu la revoir, cela me devenait un besoin impérieux. A présent que je suis autorisé à me présenter chez elle, j'userai de la permission. Laisse-moi te taire son nom encore aujourd'hui. Quand le moment sera venu de me poser en prétendant, je te l'apprendrai ; alors tu me prêteras ton concours, dis, Jean, promets-le moi.

— Je t'ai déjà répondu oui, à la condition que ta conversion ne soit pas un feu de paille ni l'œuvre éphémère d'un semblant d'affection.

— Je te le jure, je suis sincère et resterai fidèle, dit Olivier en se levant.

Puis, timidement :

— Il faudra bien alors que je reprenne...

— Quoi donc ?

— Le nom de notre père.

— Assurément. Vous devriez même, dès à

Société se trouverait bien de cette innovation qui est mise aux voix dans les termes suivants :

« Tous les piétons non souscripteurs pourront entrer sur l'hippodrome moyennant un droit d'entrée fixé à un franc par jour de courses. »

Cette coutume, usitée sur tous les autres champs de courses, a eu les faveurs de l'assemblée, et a recueilli la presque totalité des suffrages.

CLOTURE DE LA CHASSE

Voici un extrait de l'arrêté de M. le préfet, concernant la fermeture de la chasse en Maine-et-Loire :

« Article premier. — La chasse sera close dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 31 janvier 1892, à la chute du jour.

» Article 2. — La clôture de la chasse à courre, à cor et à cris, sans armes à feu, est fixée au dimanche 17 avril suivant, à la chute du jour.

» Article 3. — La chasse du gibier d'eau dans les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, est autorisée jusqu'au 15 avril au soir, sous la condition que les chasseurs ne s'écarteront pas de plus de 10 mètres des berges ou francs bords.

» Article 4. — La chasse des oiseaux de passage désignés ci-après : le canard et ses variétés, l'alouette et l'espèce dite *Lulu*, pourra avoir lieu après la clôture de la chasse du gibier ordinaire jusqu'au 15 avril.

» Toutefois, en ce qui concerne l'alouette *Lulu*, cet oiseau de passage ne pourra être chassé pendant cette dernière période qu'au moyen de lacets à un crin.

» La chasse des morétons et des canards sauvages pourra avoir lieu à l'aide des canes d'appeaux, ainsi que l'usage a consacré ce mode de chasse dans ce département.

» La capture et la destruction, en tout temps et par tous moyens, des pigeons voyageurs est et demeure formellement interdite. »

Dans la Vienne, la clôture de la chasse aura lieu également le 31 janvier.

Etat civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 13 janvier. — Louise Placeau, couturière, célibataire, 71 ans, rue Saint-Nicolas ; — Julien-Louis Rousseau, tonnelier, époux de Louise Lintier, 54 ans, rue Dacier.

Fontevault. — Nous apprenons la mort de M. le curé de Fontevault, décédé le 10 janvier dernier, à l'âge de soixante-quatre ans.

présent, abandonner ce pseudonyme sous lequel vous ne pouvez prendre une femme.

— C'est sous ce nom d'Olivier qu'elle m'a connu, c'est mon nom d'auteur, de guerre, j'en suis fier.

— Vous pourriez l'être davantage de celui que nous portons tous deux.

— Pourquoi ? fit Olivier en pâlisant.

Mais Jean ne l'écoutait plus, Jean rêvait, le regard perdu dans les spirales bleues qu'il tirait de son cigare, et il se disait que, pour lui aussi, bientôt viendrait un jour où il irait solliciter le don d'une petite main bien chère ; et il espérait qu'on ne la lui refuserait pas.

En descendant le boulevard du Musée, Olivier se disait :

— J'ai bien fait de ne pas lui nommer encore Mlle de Saint-Maur ; sans doute, il ne la connaît pas et alors ne peut marcher sur mes brisées, mais en songeant à mon passé, que les autres ignorent, il pourrait me trouver... osé d'aspirer à la main de cette jeune fille noble et riche, car, enfin, elle sera riche un jour ; ses cousins ont une belle fortune. Oui, j'ai bien fait ; par curiosité, Jean aurait peut-être cherché à la connaître et... C'est qu'il est un charmeur de femmes, mon frère ; je ne sais

L'ÉLECTION DE LA VIENNE

On mande de Poitiers, 14 janvier :

« On annonce la candidature de M. Henri Deloncle, rédacteur en chef du *Siècle*, au siège laissé vacant par la mort de M. Denizot, dans la 4^e circonscription de Poitiers. »

L'INFLUENZA

En présence de la reprise d'influenza qui sévit avec plus ou moins d'énergie, il est intéressant d'indiquer les divers remèdes préconisés contre cette énervante maladie.

Notons d'abord que tous les médecins recommandent le repos, la diète, les badigeonnages de teinture d'iode ou les applications de coton iodé, le sulfate de quinine, l'antipyrine et l'aconit.

Le sulfate de quinine, à la dose de 45 à 60 centigrammes, semble agir comme moyen abortif. L'antipyrine calme la courbature. Quant aux vomitifs et aux expectorants, souvent employés, ils sont indiqués contre les complications pulmonaires.

Le professeur Charcot, qui a fait des travaux tout spéciaux sur les formes névralgiques de l'influenza, prescrit deux cachets par jour de phénédine à une heure d'intervalle : 50 centigrammes de phénédine pour deux cachets.

Le professeur Bouchard obtient d'excellents résultats avec le salol et le naphthol à la dose de 2 à 3 grammes par jour, et il ordonne des purgatifs salins.

Le docteur Landouzy, professeur agrégé, suit la même méthode avec non moins de succès : 2 grammes et demi de salol par jour, en cinq cachets.

Le docteur Henri Huchart, à l'Hôpital Bichat, prescrit quatre cuillerées par jour d'une infusion de feuilles d'orange, dans laquelle il met 20 grammes d'eau distillée ; en cas de vomissements, il emploie le lait glacé coupé avec de l'eau de Vichy, et cinq cachets par jour de bicarbonate de soude, salicylate de bismuth et magnésie calcinée (30 centigrammes).

Théâtre de Saumur

Enfin nous allons entendre *Miss Hélyett* lundi prochain...

La direction est maintenant sur la voie du succès. Avec la *Fille du Tambour-Major*, elle a pu voir que ce terrain était le seul bon quant à présent. Aussi la salle était-elle comble lundi, ce qu'on n'avait pu constater depuis longtemps.

A vrai dire, l'œuvre de Chivot et Duru a le don de plaire à tous, parce qu'elle rappelle quelques-unes de nos gloires passées ; puis cette musique d'Offenbach, quoique ici un peu uniforme, est quand même gaie et entraînante.

Comme nous l'avions fait prévoir, l'interprétation a été excellente ; il ne pouvait, à moins

comment il s'y prend, mais, avec son air glacial et son silence hautain, il les attire toutes. Heureusement que j'ai pour moi l'auréole de génie que m'apporte mon œuvre ; mon œuvre ! ajouta-t-il avec un sourire. Bah ! ce n'est plus l'heure des remords ; sans ce talent dont je me suis paré comme le geai des dépouilles du paon, Gaétane de Saint-Maur eût-elle fait attention à moi ? Les jeunes filles adorent les poètes et les artistes ; c'était aussi pour moi un moyen de faire un beau mariage... et une fin. Après tout, dans la bataille de la vie, la victoire reste au plus fort. Antoinette Revol était la faiblesse, j'ai pris sa place. (A suivre.)

Lefebure de Fourcy interrogeait un jour un jeune homme, dans un examen de baccalauréat, sur la physique ; il lui fit une question fort simple, mais le jeune homme se troubla et ne sut rien répondre. Lefebure, impatienté, dit à un huissier qui se trouvait là :

— Apportez une botte de foin à monsieur, pour son déjeuner.

Le jeune homme, qui n'était plus aussi troublé qu'en commençant, et outré avec raison de l'affront public que venait de lui faire Lefebure, reprit aussitôt :

— Apportez-en deux, nous déjeunerons ensemble !

d'influenza, en être autrement avec pareils artistes.

Pour la voix de M^{lle} Sauvaget, nous avons trouvé la partition un peu basse, et cette voix claire, bien vibrante, avait parfois besoin de s'envoler vers des octaves imprévus. C'est égal, la charmante Stella, aussi bien petite pensionnaire que grande dame, vivandière que petit cocher, reste charmante partout et toujours.

Charmante également M^{lle} Portalier sous son seyant costume de vivandière. Quelle artiste aussi que M^{me} Authier, et combien son talent est vrai et de bonne école !

Quant aux hommes, on n'a que des éloges à adresser sur toute la ligne. MM. Brun, Bourgeois et Vauthier, tous en voix, ont recueilli force acclamations aussi bien pour leur talent de chanteur que pour celui de comédien. M. Bisson, l'excellent comique, a su, par sa bonhomie, dérider tous les fronts.

M. David s'était mis en frais de décoration : le salon, au deuxième acte, était très réussi, et, au troisième, l'entrée des Français à Milan s'est effectuée en bon ordre, avec une nombreuse figuración, tambours, clairons, chevaux, enfin tout un attirail triomphal. Partout, des drapeaux tricolores aux fenêtres et aux portes ; mais les machinistes avaient pris leur temps à cette mise en scène : une demi-heure pour la préparer ; c'était trop, et la direction avait oublié de prévenir !... NEMO.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 17 janvier 1892, à 1 h. 1/2,
406^e Concert populaire

Avec le concours de M^{lle} MARGUERITE BAUDE, violoncelliste, premier prix du Conservatoire de Paris ; de M. JULES DELSART, violoncelliste, professeur au Conservatoire de Paris, et de M. PAUL FRÉMAUX, violoncelliste, premier prix du Conservatoire de Paris.

Programme

1. Ouverture de la *Flûte enchantée* (Mozart).

2. Concerto pour violoncelle, avec accompagnement d'orchestre (Schumann). Par M^{lle} M. Baude.

3. *Le Rouet d'Omphale*, poème symphonique (Saint-Saëns).

4. *Requiem* pour trois violoncelles, de David Popper, joué par M^{lle} Marguerite Baude, M. Jules Delsart et M. Paul Frémaux, accompagné au piano par M. Jules Bordier. Première audition en France.

5. *Sérénade hongroise* (V. Jonchères).

6. Morceaux de violoncelle : a *Romance*, transcrit par J. Delsart (G. Fauré). Première audition ; b *Fileuse* (D. Popper). Première audition. Par M^{lle} M. Baude.

7. Marche de *Tannhäuser* (R. Wagner). Demandée.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 18 Janvier 1892

Première Représentation du GRAND SUCCÈS

MISS HÉLYETT

Opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime BOUCHERON, musique d'AUDRAN.

Cette opérette, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, le 17 octobre 1890, a dépassé aujourd'hui la 500^e représentation. — C'est un succès sans précédent.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 janvier 1892.

Par suite du manque d'affaires et d'un malaise auquel il serait difficile d'assigner une cause spéciale parmi toutes celles qui préoccupent l'opinion, la faiblesse des jours précédents s'accroît.

Le 3 0/0 ancien, soutenu par les achats du comptant, perd 40 centimes à 95.45 ; le Nouveau également à 95.30. Le 4 1/2 est bien tenu à 103.70.

La Rente Italienne reste, comme hier, à 89.62.

L'Extérieure est offerte à 62 15/16.

Le 3 0/0 Portugais est à 31 1/8 ; le change à Lisbonne est remonté à 28.

La tendance est toujours faible sur les Fonds Russes, le Nouveau Russe descend à 75 3/8.

Les grandes valeurs françaises, telles que le Suez et les Chemins, sont en baisse marquée, entraînant les sociétés de crédit par suite de la solidarité qui existe entre elles et les valeurs composant leurs portefeuilles. Le Crédit Foncier fléchit à 4207. La Banque de Paris à 683 oppose une résistance marquée en raison de sa situation très dégagée des participations aux émissions de valeurs étrangères. La Société Générale, dont les bénéfices de décembre accusent un progrès marqué sur ceux de novembre, se maintient ferme à 475. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 803. Le Comptoir d'Escompte perd encore 5 francs à 511.25. Les Chemins Economiques valent 404 francs.

FAITS DIVERS

RÉPRESSION DE L'IVROGNERIE

Ils sont très pratiques au Danemark ! Ces bons Danois, pour réprimer l'ivrognerie, ont imaginé le moyen suivant :

D'après un règlement spécial, les agents doivent faire monter en voiture et reconduire soigneusement chez eux les gens qu'ils trouvent en état d'ivresse dans la rue et dans les lieux publics.

Si l'individu est incapable de donner des renseignements suffisants, il est mené d'abord au poste de police, d'où il est transporté également en voiture, à son domicile, aussitôt qu'il peut faire connaître son adresse.

Après quoi, et c'est là qu'est la particularité curieuse du système, le débitant qui a servi le dernier verre à l'ivrogne est invité, sous peine de contravention, à payer la note, parfois assez élevée, des frais de transport qu'a occasionnés son client.

Monsieur le Docteur Bureau écrit de : Vermenton (Yonne), le 22 octobre 1891. — J'ai expérimenté vos Pilules Suisses et j'en ai constaté l'efficacité. Je les tiens pour le meilleur dépuratif ; elles sont la meilleure préparation pour régulariser les fonctions digestives. Vous pouvez faire de ma lettre l'usage qu'il vous plaira. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

CONSEILS ET RECETTES

POUR AVOIR LES PIEDS CHAUDS

Les refroidissements, parfois si graves, prennent très souvent par les pieds. Voici une recette pour se conserver les pieds chauds. Il ne faut jamais se chauffer étroitement ; les bottes ou les souliers, lorsqu'ils sont trop justes, pressent contre la plante du pied et empêchent la circulation du sang. Lorsqu'au contraire il n'embrassent pas les pieds trop étroitement, le sang conserve son libre cours et l'espace compris entre le cuir et le bas est suffisamment rempli d'air chaud ; il ne faut jamais rester avec les pieds humides. On s'imagine souvent, et à tort, que lorsque les pieds ne sont pas mouillés tout à fait, il est inutile de changer de chaussures lorsqu'on demeure immobile. C'est une erreur, car en s'évaporant de la chaussure, l'humidité retire au pied sa chaleur, et la transpiration est ainsi interrompue, ce qui crée un danger. Tout le monde peut en faire l'expérience, car, au bout de quelques minutes, le soulier paraît absolument sec et le pied est devenu froid et humide.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT D'INTERDICTION

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 9 janvier 1892, enregistré et signifié;

Il résulte qu'à la requête du sieur Pierre Banchereau, propriétaire, demeurant à Sauziers, commune du Vaudelnay-Rillé, la dame Jeanne Banchereau, veuve Malécot, résidant actuellement à l'Hospice de Doué-la-Fontaine, a été déclarée en état d'interdiction.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi, avoué du sieur Banchereau, demandeur en interdiction.

Saumur, le 13 janvier 1892.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Florent, route du Pont-Fouchard,

Comprenant maison d'habitation, jardin, clos de vigne, et cave d'une superficie de 1 hectare 98 ares.

Au gré des amateurs, cette propriété pourra être vendue par lots.

2^o LES BASSES-VIGNES, au même lieu, de l'autre côté de la route, vigne et pré, contenant 86 ares 40 centiares.

3^o Et 58 ares 60 centiares de vigne, au même lieu.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (28)

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A VENDRE

Maison avec Jardin

Au Pont-Fouchard.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie et de Mercerie et Buvette.

Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

A LOUER

DE SUITE

GRAND MAGASIN

et Grande Cave.

S'adresser à M. CHATAIN, marchand de bois, rue Saint-Nicolas.

UNE MAISON De Commerce de détail De Saumur

DEMANDE UNE TRÈS-BONNE CAISSIÈRE.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n^o 4.

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils?

SI OUI Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846 PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Choucroute.....1/2 kil.	0.20
Camembert (double-crème)...	0.60	Saucisses fumées.....2 pour	0.25
Ferté.....	0.65	Poitrine fumée.....1/2 kil.	1.50
Petit Brie.....	0.45	Jambon déossé.....	1.60
Gruyère extra.....1/2 kil.	0.90	Saucisson de Lyon.....	3.50
— Emmenthal.....	1.20		
Hollande.....	1.20	Pâtés de Foies gras truffés	
Roquefort.....	1.60	de Strasbourg et de Ruffe	
Port Salut.....	1.50	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Brie (véritable).....	1.40	Pâtés d'alonettes de Pithiviers, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvres.	
Munster.....la boîte	2.50		

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 15	ACTIONS		Nord	1767 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	395 50
5 0/0 1891	95 20	Banque de France	4455 —	Orléans	1523 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	480 —
3 0/0 amortissable	96 07	Banque d'Escompte	387 50	Ouest	1058 75	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	476 —
4 1/2 1883	105 70	Comptoir national d'Escompte	511 25	Compagnie parisienne du Gaz	1418 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	476 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1215 —	Transatlantique	562 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	416 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	555 —	Crédit Industriel et Commercial	575 —	Canal de Panama	23 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	471 —
— 1865 4 0/0	534 —	Crédit Lyonnais	801 25	Suez	2640 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	471 —
— 1869 3 0/0	423 75	Crédit Mobilier	142 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1871 3 0/0	407 —	Dépôts et Comptes courants	— —	Autrichien 4 0/0 or	95 80	Est 3 0/0 anc. r. à 500	650 —
— 1875 4 0/0	529 —	Société Générale	475 —	Dettes d'Égypte 6 0/0	481 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	631 25
— 1876 4 0/0	529 —	Est	55 —	Extérieure 4 0/0	63 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	— —
— 1886 3 0/0	395 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1471 25	Hongrie 4 0/0 or	91 05	Nord 3 0/0 r. à 500	447 —
Bons de liquidation	510 50	Midi	1255 —	Italie 5 0/0	89 75	Orléans 3 0/0 r. à 500	— —
				Portugal 4 1/2 1888	222 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	443 50
						VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
						Compagnie parisienne du Gaz	522 —
						Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	363 50
						Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	22 —
						— 6 0/0 2 ^e série	22 —
						— obligations à lots	85 —
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	611 —
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	— —
						— 1889 4 0/0	— —
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	92 75
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	440 —



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Yu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Maire de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

